



POLITIQUE QUALITE ET GESTION DES RISQUES

Code du document :
PO - QGDR - 001

Date d'application :
29/03/2022

Version : 01

Nombre de pages : 1

L'EHPAD de la Seigneurie est entré dans une démarche continue d'amélioration de qualité depuis plusieurs années, sur une volonté de l'équipe de direction.
Cette démarche vise aussi bien les prestations proposées que les accompagnements soignants et autres intervenants sociaux et hôteliers.

Sous l'égide d'un Comité de Pilotage Qualité, l'EHPAD de la Seigneurie s'engage à développer une politique générale commune d'amélioration et de sécurisation de la prise en charge de ses résidents tout au long de leurs parcours et dans tous les processus clés.

Pour ce faire, la politique qualité et de gestion des risques est orientée vers le développement de la culture qualité et de sécurité, le respect des droits et le bien-être des résidents et du personnel.

L'établissement s'engage à répondre aux orientations et directives des autorités de tarification et aux exigences réglementaires propres à leurs activités. Il répond à la politique de santé, social et médico-social fixée pour le territoire en définissant et en suivant la réalisation des objectifs du projet d'établissement, du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ou de la convention tripartite définis avec l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France à travers un plan d'actions général.

Afin de mesurer régulièrement le niveau des prestations proposées, il s'engage à s'impliquer fortement dans les démarches qualité et gestion des risques réglementaires en lien avec les évaluations externes de la Haute Autorité de Santé et de démarches volontaires et en développant les recommandations de bonnes pratiques professionnelles du secteur (ex : douleur, soins palliatifs, HACCP, sécurité, prévention des risques professionnels).

La démarche de qualité s'appuie sur cet engagement pour :

- Offrir la continuité d'un parcours de vie ;
- Proposer une prestation adaptée aux besoins des différents profils accueillis ;
- Inscrire chaque établissement dans la vie sociale locale.

Cette politique se décline en 5 axes dans un Programme d'actions pour l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins. Sa mise en œuvre et son suivi sont assurés dans le cadre du COPIL commun de la démarche qualité et de gestion des risques.

En tant que responsable de l'établissement, nous nous engageons à :

- Mettre à disposition des ressources matérielles et humaines pour animer et réaliser le projet d'établissement, en regard des moyens alloués par les autorités de tarification ;
- Mettre en place des actions, projets, instances et groupes de travail nécessaires pour adapter l'accompagnement des résidents à leur besoins et attentes, tout cela dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Nous demandons à chaque membre du personnel de s'engager, à nos côtés, en appliquant au quotidien cette politique.

Date de signature :

Signature du Directeur de
l'EHPAD La Seigneurie
M. Edouard PRONO